

# Actualité fonds d'investissement

BULLETIN 3 | DÉCEMBRE 2012

Le présent bulletin fait le point sur les activités du Comité permanent de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) sur les fonds d'investissement.

Ce Comité a été créé pour se consacrer aux questions de comptabilité et d'information financière qui touchent les fonds d'investissement (ou de placement) canadiens, y compris celles qui concernent l'application initiale des Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est composé de professionnels du secteur, d'auditeurs et de régulateurs.

Jusqu'à présent, les travaux du Comité permanent de l'ICCA sur les fonds d'investissement ont donné lieu à deux rapports de recherche intitulés *L'information financière publiée par les fonds de placement* et *Assessing Risk and Controls of Investment Funds—Guidance for Directors, Auditors and Regulators*, ainsi qu'à deux bulletins complémentaires. Ces documents sont disponibles sur le [site Web de l'ICCA](#).

## Le point sur les activités

Le Comité permanent de l'ICCA sur les fonds d'investissement travaille de concert avec divers intervenants du secteur des fonds d'investissement, dont le Groupe de conseils en comptabilité de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC), afin de mettre au point des indications de mise en œuvre concernant :

- l'application initiale des **IFRS** par les fonds d'investissement;
- le **Règlement 81-106** sur l'information continue des fonds d'investissement.

Le présent document, initialement publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en 2012, a été mis à jour par les Comptables professionnels agréés du Canada.

## IFRS

Au Canada, les entités d'investissement qui ont une obligation d'information du public sont tenues d'adopter les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Par conséquent, celles dont l'exercice coïncide avec l'année civile devront préparer des informations financières comparatives en IFRS en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013, date de transition aux IFRS.

Le Comité permanent de l'ICCA sur les fonds d'investissement apporte son soutien à l'élaboration d'un guide sur les IFRS qui s'appliquent aux différents secteurs d'activité. Ce guide, actuellement mis au point sous la direction du Groupe de conseils en comptabilité de l'IFIC, comprendra des indications sur plusieurs champs d'application clés des IFRS, dont les suivants.

### ***Instruments financiers – Présentation***

Les fonds d'investissement émettent souvent des actions ou des parts assorties de caractéristiques particulières propres à l'entité. Il pourra donc s'avérer laborieux d'analyser les conditions contractuelles de ces instruments en vue de déterminer s'ils doivent être classés dans le passif ou dans les capitaux propres aux fins de l'application des IFRS.

Le guide traitera de questions d'application liées au mode de présentation des actions ou des parts d'un fonds d'investissement, y compris le classement d'instruments rachetables au gré du porteur.

### ***Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation***

Les fonds de placement du Canada appliquent, depuis son entrée en vigueur, la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18, *Sociétés de placement*, selon laquelle les fonds de placement qui satisfont à la définition d'une société de placement doivent évaluer leurs placements à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant présentées en résultat dans la période où elles surviennent. Les IFRS ne contiennent pas de disposition semblable.

Selon les IFRS, les entités d'investissement devront donc déterminer la catégorie à laquelle appartient chaque type d'instruments financiers qu'elles détiennent. Ce classement sera important puisqu'il déterminera l'évaluation ultérieure de l'instrument financier (soit à la juste valeur, soit au coût amorti).

De plus, les fonds d'investissement peuvent détenir des placements dont les caractéristiques ou les conditions contractuelles sont tout à fait particulières. La comptabilisation de tels placements pourrait être complexe.

Le guide traitera de questions d'application liées aux principales embûches que rencontrent les fonds d'investissement en matière de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers.

### **Consolidation**

IFRS 10 États financiers consolidés contient des exigences comptables particulières concernant les entités d'investissement. Plus particulièrement, IFRS 10 définit la notion d'entité d'investissement et établit une exception au principe de consolidation.

Le guide traitera des points à considérer pour déterminer si un fonds d'investissement donné est une «entité d'investissement» au sens d'IFRS 10, et présentera une analyse des incidences comptables d'une telle détermination.

### **Présentation et informations à fournir**

Les fonds d'investissement pourraient trouver ardue l'application des exigences en matière de présentation et d'informations à fournir contenues dans diverses IFRS.

Le guide traitera de questions d'application liées aux principales embûches que rencontrent les fonds d'investissement en matière de présentation des états financiers et d'informations à fournir.

Le Groupe de conseils en comptabilité de l'IFIC prévoit publier le guide sur les IFRS par étapes, à compter de janvier 2013.

L'annexe 1 présente une sélection de ressources pouvant aider les fonds d'investissement à appliquer les IFRS.

## **RÈGLEMENT 81-106**

Le Comité permanent de l'ICCA sur les fonds d'investissement continue de suivre les modifications apportées au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, et de formuler des commentaires aux autorités de réglementation des valeurs mobilières sur les principales questions d'application et de mise en œuvre.

## Annexe 1—Quelques ressources sur les IFRS à l'intention des fonds d'investissement

### Série IFRS for Investment Funds (KPMG)

La collection sur les IFRS de KPMG à l'intention des fonds d'investissement (IFRS for Investment Funds) traite de questions pratiques auxquelles les fonds d'investissement peuvent être confrontés dans l'application des IFRS. Elle présente les principales exigences des normes et comprend des commentaires interprétatifs et des exemples. La collection porte sur des questions comptables liées aux IFRS en vigueur actuellement et à celles qui le seront prochainement. Elle comprend les publications suivantes :

- IFRS for Investment Funds—Fair value measurement of financial assets and financial liabilities
- IFRS for Investment Funds—Classification of financial assets and liabilities under IFRS 9
- IFRS for Investment Funds—Liability vs. equity
- IFRS for Investment Funds—Segment reporting
- IFRS for Investment Funds—Presentation and measurement of financial assets carried at fair value

### Illustrative IFRS financial statements 2012—Investment funds (PwC)

Cette publication de PwC illustre l'application des exigences des normes et des interprétations IFRS en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, avec adoption anticipée d'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* (dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013).

### IFRS Illustrative Financial Statements: Investment Funds (KPMG)

Cette publication de KPMG vise à aider le lecteur à préparer les états financiers d'un fonds d'investissement conformément aux IFRS. Elle propose un modèle de présentation pour les états financiers en prenant comme exemple un organisme fictif de placement collectif à capital variable, exonéré d'impôt et à fonds unique.

### Straight-away 97—IASB amends IFRS 10 to provide an exception from consolidation for 'investment entities' (PwC)

Cette publication de PwC présente une description générale des modifications apportées à IFRS 10 *États financiers consolidés*.

En raison de ces modifications, de nombreux fonds d'investissement et entités semblables seront exemptés de la consolidation de la plupart de leurs filiales. Elles devront plutôt les évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net. Les modifications, publiées le 31 octobre 2012, prévoient une exception pour les entités qui répondent à la définition d'une «entité d'investissement» et qui en présentent les caractéristiques typiques. Des modifications ont aussi été apportées à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, pour ajouter des obligations d'information pour les entités d'investissement. La publication *Straight-away 97* fournit de plus amples détails.